

Affaires Juridiques  
MLT

Le Maire de Sannois,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

**Vu** la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Vu** l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir un marché public n°23048 de fournitures, installation et raccordement de divers mobiliers dans le cadre de la réhabilitation de la crèche des Tilleuls

**DECIDE :**

**Article 1 :** De signer le marché n°23048 de Fournitures suivant :

Décision n°	ATTRIBUTAIRE	OBJET	Montant Total
2023/126	<b>LOXOS</b> 14290 LA VESPIERE	Fournitures, installation et raccordement de divers mobiliers dans le cadre de la réhabilitation de la crèche des Tilleuls	<b>9 626,47 € HT</b>

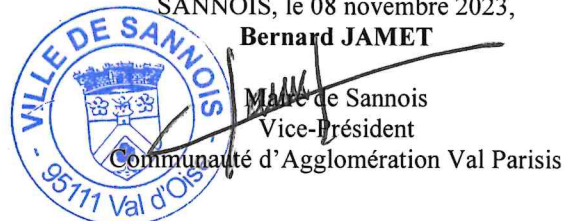
**Article 2 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautail BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Accepté dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020 Sannois, le 08 novembre 2023,



Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 10 novembre 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2023-1108 - DC 2023 - 126 - CC

Publiée le 10 novembre 2023